

Commission Finances et Administration Générale

du Mardi 26 mars 2019 (18h)

Additif n° 2 à l'ordre du jour annoté

(Diffusion le 26 mars 2019)

M. Guillotin	21	<p>Administration générale - Vœu pour une Constitution écologique – Vœu présenté par les Groupes Socialiste, Ecologiste et Communiste</p> <p>- Objet</p> <ul style="list-style-type: none">* Après la mise en garde de l'ONU en octobre dernier, le dernier rapport du GIEC, et la parution de nombreuses autres études, les initiatives citoyennes et associatives se multiplient et se font l'écho d'un cri d'alerte grandissant. Celui de conjurer l'irréversible et d'éviter l'irréparable en luttant comme jamais contre le changement climatique* De ce point de vue, 2018 a marqué d'un sursaut indéniable les consciences. Les épisodes météorologiques extrêmes que nous avons connus récemment nous l'ont fait comprendre avec une grande acuité, et cela a fait naître en beaucoup d'entre nous la conviction que le combat climatique est sans doute l'enjeu le plus essentiel, et le plus fondamental de notre époque. L'exemple de la pétition l'Affaire du siècle, qui a obtenu plus de 2 millions de signatures, est sans doute le plus parlant* La Ville de Rennes s'est engagée de longue date en faveur d'un modèle de développement durable. En adhérant à Energy Cities dès la création de l'association, en gérant très tôt de manière économe les ressources foncières, pour créer une ville-archipel, freinant ainsi l'artificialisation des terres <p>C'est la volonté d'inscrire de manière durable le développement de la ville qui a guidé la volonté de créer une ligne de métro, puis une seconde, qui mettront en 2020 plus de deux tiers des Rennais à moins de dix minutes à pieds d'une station. C'est aussi le réseau express vélo qui va permettre d'accéder en sécurité du centre-ville aux quartiers en un quart d'heure.</p> <p>C'est la piétonisation du cœur de ville qui se poursuivra après 2020 et la mise en service d'un nouveau plan de circulation des bus. Ce sont les Prairies Saint Martin, qui seront un poumon vert de 30 hectares en centre-ville. C'est la gestion différenciée des espaces verts. Un ensemble d'engagements qui nous a valu d'être la ville élue capitale française de la biodiversité.</p>
--------------	----	---

- * Et nous franchissons de nouvelles étapes, notamment en matière énergétique, avec l'entrée en vigueur du plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC). Le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) de Rennes, adopté le 7 mars dernier, consacre encore davantage la place de la nature à Rennes, avec une obligation de bandes de pleine terre et une gestion de l'eau à la parcelle, ainsi qu'un coefficient de végétalisation pour chaque projet de construction. Il conforte un modèle de développement qui ne s'étale pas et qui reconstruit à 95% la ville sur elle-même. Il renforce aussi notre modèle rennais du logement
 - * À l'échelle nationale, une révision de la constitution est engagée. Les associations Climates, Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable (REFED), WARN! (We Are Ready Now!) et Notre affaire à tous s'en saisissent, y voyant une opportunité rare de donner plus d'importance à l'écologie en modifiant l'article 1er de la Constitution : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique, sociale", pour y adjoindre les qualificatifs "solidaire et écologique"
 - * D'autres États européens ont déjà intégré à leur Constitution le devoir de protéger l'environnement et le droit de chacun de jouir d'un environnement sain
 - * La Constitution est le socle des lois. Elle donne une ligne directrice aux législateurs et aux entreprises. Et modifier l'article 1 est symbolique de l'importance que le combat climatique doit prendre dans notre pays
 - * La Maire de Rennes a signé dès juin 2018 le Pacte Finance-Climat porté par Jean Jouzel et Pierre Larrousurou, et le conseil municipal a adopté un vœu en soutien à ce pacte le 3 décembre 2018
 - * Elle signe aujourd'hui cet appel pour une Constitution écologique
- Nous invitons le conseil municipal à adopter ce vœu visant à faire évoluer l'article 1er de notre Constitution